



| Office Immobilier |

HONORAIRES DE TRANSACTION

(Honoraires à la charge du vendeur sauf convention contraire)

Mandat Simple

Jusqu'à 190000 €	5.50 % du prix de vente * TTC (avec un minimum de 5000 € TTC et maximum de 8000 €)
A partir de 190001 €	4 % du prix de vente * TTC (avec un minimum de 9000 € TTC)

Mandat Exclusif

Jusqu'à 190000 €	5 % du prix de vente * TTC (avec un minimum de 4500 € TTC et maximum de 7000 €)
A partir de 190001 €	3.50 % du prix de vente * TTC (avec un minimum de 8000 € TTC)

Immeuble de rapport (à partir de 2 logements)

5 % du prix de vente * TTC

*Calculé sur le prix de vente FAI

HONORAIRES DE LOCATION (Habitation)

Libellé de la prestation	Bailleur	Locataire	
- Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	Zone A bis (zone très tendue)	12 € / m ² TTC	12 € / m ² TTC
	Zone A (zone tendue)	10 € / m ² TTC	10 € / m ² TTC
	Zone B (zone détendue)	8 € / m ² TTC	8 € / m ² TTC
- Etat Des Lieux	3 € / m ² TTC	3 € / m ² TTC	

HONORAIRES BAUX COMMERCIAUX

(Honoraires à la charge du preneur)

3 mois de loyers TTC, calculés sur le loyer HT et HC

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

6 % TTC des loyers et charges encaissés (hors assurances)

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES - GLI

2.50 % des loyers et charges quittancés (sous réserve des révisions opérées par la compagnie d'assurance).